



REPENSER LES COP CLIMAT

PROPOSITIONS POUR UN
MULTILATERALISME CLIMATIQUE
PLUS JUSTE ET PLUS EFFICACE

Septembre 2026

Publication : Septembre 2026

Coordination et rédaction : Marine Pouget, Responsable des politiques internationales Réseau Action Climat

Remerciements aux contributrices et contributeurs :

Alix Mazounie,
Anne Barre,
Erika Lennon,
Ethan Spaner,
Lien Vandamme,
Mathieu Paris,
Pauline Verrière.

Graphisme : Réseau Action Climat

Crédit photo de la couverture : Membres de la société civile pendant la plénière des peuples à la COP30 à Belém (Photo : © UN Climate Change - Kiara Worth)

Le Réseau Action Climat est une organisation née des COP. Il s'agit d'un des axes fondamentaux de son travail depuis maintenant 30 ans. Cette publication a pour objectif de partager sa vision d'un multilatéralisme qui fonctionne et qui pourrait mieux répondre au contexte brutal dans lequel le monde évolue, tout en traitant la question de la justice climatique avec efficacité. Cette publication a été nourrie par cette déclaration de la société civile en 2025, commençant à poser les jalons d'une réforme de la CCNUCC.

INTRODUCTION. POURQUOI REPENSER LA GOUVERNANCE DES COP CLIMAT AUJOURD'HUI ?	3
<i>Réformer les COP, plusieurs défis à relever.....</i>	<i>5</i>
<i>Au-delà de la CCNUCC : un monde qui a fortement changé et qui remet en cause le fonctionnement des COP.....</i>	<i>6</i>
LES 6 RECOMMANDATIONS POUR UNE GOUVERNANCE PLUS JUSTE ET EFFICACE DES COP CLIMAT	9
<i>Des décisions à prendre dès la COP31.....</i>	<i>10</i>
DEFI N°1. GARANTIR LA PARTICIPATION AUX ESPACES DE NEGOCIATIONS POUR LA SOCIETE CIVILE.....	11
<i>Des COP accessibles avec une procédure de visa dédiée</i>	<i>11</i>
<i>Les COP : un espace qui respecte tous les droits humains, y compris le droit de participation de la société civile ...</i>	<i>11</i>
DEFI N°2. REDUIRE L'EMPRISE DES LOBBIES POLLUANTS VIA UNE POLITIQUE DES CONFLITS D'INTERETS.....	14
DEFI N°3. RECALIBRER LE FORMAT DES COP POUR PLUS D'EFFICACITE.....	17
DEFI N°4. REEQUILIBRER LES PROCESSUS DE PRISE DE DECISIONS POUR DES COP PLUS JUSTES.....	19
<i>Réformer la procédure de sélection du pays hôte et de la présidence</i>	<i>20</i>
DEFI NUMERO 5. REPENSER L'ONU POUR ASSURER PLUS DE REDEVABILITE CLIMATIQUE	22
<i>Vers la création d'un conseil onusien pour le climat ?.....</i>	<i>23</i>
CONCLUSION.....	24
BIBLIOGRAPHIE	25
<i>Articles de presse et communiqués</i>	<i>27</i>
<i>Documents concernant l'Organisation Mondiale de la Santé et la lutte anti-tabac</i>	<i>27</i>

LA CRISE CLIMATIQUE : UN DÉFI MONDIAL EN PERTE DE VITESSE DIPLOMATIQUE

Introduction : Pourquoi repenser la gouvernance des COP climat aujourd'hui ?

Les COP et les déclarations pour le climat s'enchaînent depuis maintenant plus de 30 ans. Cet espace de coopération multilatérale a permis d'obtenir en 1997 le protocole de Kyoto puis en 2015, la signature de l'Accord de Paris, engageant cette fois à limiter le réchauffement climatique au plus près de 1,5°C d'ici la fin du siècle. Depuis, cet espace multilatéral est de plus en plus critiqué et en perte de vitesse. Sans surprise car au-delà des reproches légitimes qu'on peut formuler à l'encontre des COP, la montée des populismes et de l'extrême droite partout dans le monde, des conflits et de la violence sur les peuples, ont contribué à **affaiblir la place du climat dans l'agenda politique de la plupart des décideurs et décideuses. Pire, certains combattent désormais activement cet espace.** Pourtant, les événements climatiques extrêmes continuent de sévir. La fenêtre du réchauffement autour de 1,5°C degré d'ici la fin du siècle se referme petit à petit, avec en jeu des vies, des cultures et des héritages, l'accès à l'alimentation, au logement, etc.

Cela signifie-t-il qu'il faut oublier le multilatéralisme et passer au multi-acteurisme, ou au minilatéralisme¹ ? A priori cette alternative n'est pas la plus souhaitable, car elle crée un système international diplomatique à plusieurs vitesses, ne laissant pas forcément une place de choix aux pays les plus vulnérables et permettant aux plus puissants et privilégiés de choisir leur propre système de coopération (comme l'OCDE, les G7 et G20, le Club de Paris sur les enjeux de la dette, etc.). **La lutte pour la justice climatique ne peut pas réussir dans un entre-soi.**

¹ Pour plus de détails, voir *La fausse énigme du Sud Global*, Bertrand Badie, https://france.attac.org/IMG/pdf/badie-possibles_40.pdf

Le GIEC : pierre angulaire de l'Accord de Paris, de plus en plus attaqué

Le Giec kezako ? Le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a été créé en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations-Unies pour l'Environnement, et rassemble une communauté de près de 664 scientifiques du monde entier. La principale mission du GIEC consiste à évaluer, à chacun de ses cycles, l'état des connaissances les plus avancées relatives au changement climatique, à partir de publications de la plus haute qualité et provenant du monde entier. Des milliers d'articles scientifiques sont relus, analysés et résumés pour chaque rapport du GIEC. Depuis sa création, il a publié six rapports d'évaluation et 3 rapports spéciaux.

Les travaux du GIEC ont débouché sur la création de la CCNUCC en 1992 et le cap partagé de l'Accord de Paris. Le 1er rapport a donné l'impulsion nécessaire à la création de la CCNUCC en 1992. En 2015, son rapport spécial sur le 1,5°C a servi de pierre angulaire aux négociations et permis de fixer le cap global de l'Accord de Paris. Ce sont également sur les travaux du GIEC que la CCNUCC s'appuie pour construire les bilans mondiaux qui permettent tous les 5 ans d'évaluer la situation et les engagements des États.

De plus en plus, les attaques contre la science et le GIEC se multiplient. Le mouvement anti-science dépasse largement le cadre des COP climat mais est de plus en plus visible dans les négociations : les manœuvres se multiplient pour décorrélérer le calendrier du GIEC du calendrier du prochain Bilan mondial prévu en 2028, avec des menaces fortes pesant sur le budget des scientifiques et du GIEC. Certains pays refusent de mentionner le GIEC dans les textes de négociations comme une source fondamentale sur le changement climatique, d'autres refusent de faire référence à ces recommandations explicitement.

Si le GIEC a plusieurs défis à relever (celui de l'inclusivité des scientifiques issus de pays du Sud notamment), il ne fait aucun doute que les **décideurs et décideuses doivent s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques disponibles, afin de prendre des décisions éclairées pour protéger les populations et notre planète**. Il en va de la crédibilité des COP et de l'Accord de Paris, pour, au final, sauver des vies et des écosystèmes face aux catastrophes climatiques. En 2025 à la COP à Belem, les États ont réaffirmé dans le cadre de la décision Mutirão² que le GIEC constitue la source centrale des meilleures données scientifiques disponibles (...) pour assurer l'efficacité de l'action climatique et de l'élaboration de politiques climatiques.

² Global Mutirão: *Uniting humanity in a global mobilization against climate change*, FCCC/PA/CMA/2025/L.24, Novembre 2025, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2025_L24_adv.pdf

RÉFORMER LES COP, PLUSIEURS DÉFIS A RELEVER

Quand il s'agit du climat, l'espace multilatéral dédié est celui de la CCNUCC (Convention Cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique), avec des COP (« Conference of the Parties ») annuelles, aux côtés des COP sur la biodiversité et la désertification tous les deux ans. **Malgré leur lenteur et lots de frustration, ces COPs se fondent sur un principe fondamental : un pays, une voix.** Cela s'explique par le constat de la plupart des pays que les problèmes globaux, comme le changement climatique, nécessite de la coopération entre tous les États. Partant de cette fondation, légitime pour une gouvernance plus juste et un multilatéralisme de réelle coopération, il est important de reconnaître que leur incapacité à répondre à la crise climatique est de plus en plus visible. Les COP sont devenues gigantesques, et prennent des allures de salon professionnel. Les résultats politiques chutent, les procédures d'accès se compliquent, et leur crédibilité est en berne auprès de l'opinion publique. Une réforme est plus que jamais nécessaire.

Les défis sont de plusieurs natures : certains sont internes au fonctionnement de la CCNUCC et d'autres relèvent de l'ONU, du contexte géopolitique mais aussi des décisions prises au niveau national par les États. Parmi les défis à prendre en compte (liste non-exhaustive)³ :

- **Des dynamiques de négociations Nord/Sud ancrées depuis les années 1990** : L'UE cherche à obtenir des engagements contraignants dans le cadre des objectifs d'émissions négociés. Les États-Unis s'efforcent d'obtenir un maximum de flexibilité grâce à une approche axée sur le marché. Les pays développés conditionnent l'accès aux financements à la mise en place de politiques de réduction d'émissions dans les pays du Sud. Le G77 et la Chine se concentrent sur les questions d'équité et de financement⁴ et en font un préalable à la planification de leurs politiques d'atténuation.
- **Les échecs au niveau politique et un contexte géopolitique difficile, que les salles de négociation ne peuvent éviter** : crises énergétiques, guerres et génocides, tensions commerciales, (in)sécurité alimentaire...
- **La culture de négociation par le consensus, sans mécanismes applicables de redevabilité.** Toute décision fait l'objet d'un long processus de négociation et doit être adoptée au consensus. Il n'existe pas de mécanismes de sanction. Ce mode de fonctionnement permet aux acteurs de mauvaise foi de bloquer les avancées, renégocier des décisions déjà adoptées. Cela conduit également à un déficit de mise en œuvre ainsi qu'à la multiplication des dialogues et des programmes de travail. L'échec du programme d'atténuation sous l'Accord de Paris est un bon exemple de cette tendance : il a été décidé de travailler de manière ciblée sur l'atténuation, et pourtant l'espace de travail dédié n'est toujours pas opérationnel après des années de stagnation des négociations sur son fonctionnement. Pour certains Etats, c'est une manière de jouer la montre et de l'empêcher de devenir efficace.

³ Pour plus de détails, voir Kaveh Guilanpour, *Achieving a more effective UNFCCC Process*, Discussion Paper C2ES, Juillet 2025, https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2025/07/20250728-C2ES-Achieving-a-More-Effective-UNFCCC-Process_FINAL.pdf mais aussi Daniel Bodansky, *The UN Climate Change Region Thirty Years on - A retrospective and Assessment*, Washburn Law Journal Vol.62, 2022, <https://journals.sagepub.com/doi/epub/10.3233/EPL-219047>

⁴ Daniel Bodansky, *The UN Climate Change Region Thirty Years on - A retrospective and Assessment*, Washburn Law Journal Vol.62, 2022, <https://journals.sagepub.com/doi/epub/10.3233/EPL-219047>

- **La participation croissante des représentants d'intérêts des énergies fossiles ou de l'agrobusiness**(ou autres industries polluantes), avec en parallèle, la restriction croissante aux espaces de négociation aux observateurs venant d'organisations représentant le « bien commun », ou des Peuples Autochtones.
- **L'objectif de ne pas dépasser le seuil de réchauffement 1,5 °C devient de plus en plus difficile à respecter** avec de nouvelles discussions épineuses telles que la réglementation (ou non) du dépassement.
- **Les limites intrinsèques d'un cadre international pour cadrer une action essentiellement nationale et infranationale.** En effet, contribuer à réduire les émissions mondiales implique des efforts colossaux de la part des États, dans tous les secteurs de l'économie. Cette transformation profonde suscite des levées de bouclier d'une partie des acteurs. Derrière, se cachent des enjeux légitimes de transition juste des travailleurs et de justice sociale. Cela crée un terrain propice à l'inaction et des arbitrages politiques et économiques court-termistes, au détriment des conséquences futures.
- **Des intérêts divergents.** En s'attaquant au changement climatique, de nombreux pays y gagneront, mais d'autres pourraient y perdre (par exemple : les pays producteurs de pétrole).
- **Des capacités d'action et des responsabilités très différentes.** La question de l'équité est centrale ici, et elle n'est toujours pas vraiment bien traitée dans les COP : qui doit payer combien, à qui, et selon quelles responsabilités ?

Dans ces conditions, **il est compliqué de maintenir la base de consensus pour prendre des décisions** au sein de la CCNUCC, car aucun État ne trouve sa meilleure option dans chaque texte. Avec un monde où la diplomatie et la coopération ont du mal à perdurer, les négociations ne s'annoncent pas plus efficaces, les pays ayant trop de divergences. **Il y a bien une nécessité de réformes.**

AU-DELA DE LA CCNUCC : UN MONDE QUI A FORTEMENT CHANGÉ ET QUI REMET EN CAUSE LE FONCTIONNEMENT DES COP

La gouvernance climatique a commencé à se dessiner dès les années 80, accélérée ensuite par la création des trois conventions cadres des Nations Unies à Rio en 1992 (sur le climat, la biodiversité et la désertification). Il est important avant de continuer toute analyse de reconnaître que le monde a fortement changé depuis l'établissement de cette gouvernance⁵ :

- **Notre compréhension scientifique** du changement climatique s'est considérablement améliorée
- **La technologie a fortement évolué**, notamment en ce qui concerne le coût des énergies renouvelables, mais aussi concernant les véhicules électriques ou l'intelligence artificielle
- **Le paysage politique mondial s'est transformé** : les États-Unis ne sont plus la seule puissance dominante, nous vivons désormais dans un monde multipolaire
- **Les politiques nationales ont changé** : les gouvernements consacrent moins d'efforts à la crise climatique.

⁵ Ibid

Il y a eu donc des avancées positives et des reculs, et la question qui se pose aujourd'hui est **quel multilatéralisme peut fonctionner dans ce monde toujours plus violent et complexe ? Est-ce qu'il peut rester pertinent et apporter des solutions collectives et justes pour tous les citoyens et citoyennes du monde ?**

La réponse peut commencer en rappelant à quoi le multilatéralisme devrait effectivement servir : on pourrait parler de gestion collective de la planète, juste et démocratique, qui dépasse le cadre des relations internationales, qui sont fondées sur le principe de l'État-Nation⁶. Actuellement, les États, en premier lieu les grandes puissances et les puissances émergentes, sont de toute évidence les principaux décideurs selon leurs propres intérêts. Mais ils constituent également une force d'inertie qu'il faudra forcément dépasser. **Il ne s'agit plus de comprendre cette souveraineté comme les priorités et intérêts de l'État, mais bien des citoyens et citoyennes, des écosystèmes de son territoire.** Il n'est plus une entité à servir en tant que tel. Il s'agit ici de la même logique que la question de la souveraineté : **il faut des mécanismes de sécurité des peuples et des écosystèmes, et non des États.** Le système actuel onusien, qui est bien plus large que la CCNUCC, n'a pour le moment pas réussi à modifier ces fondements de la gouvernance mondiale. C'est ainsi le plus grand défi qui l'attend.

⁶ Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, *Propositions pour une architecture du pouvoir juste et démocratique - Contribution au Sommet des Peuples*, Juin 2021, <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/05/Propositions-pour-une-architecture-du-pouvoir-juste-et-d%C3%A9mocratique.pdf>

Quelques mots sur le modèle de la CCNUCC et l'impact des décisions qui y sont prises

La CCNUCC vise à stabiliser "les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique" (article 2⁷). **Trois principes de justice servent de lignes directrices pour atteindre cet objectif : l'équité, la responsabilité et la capacité⁸.** Depuis l'Accord de Paris en 2015, le résultat principal et historique de la CCNUCC, on constate une approche réglementaire. Elle est fondée sur l'idée que les processus mis en œuvre dans le cadre de l'accord donneront inévitablement lieu à des comparaisons entre pairs qui inspireront et encourageront – plutôt qu'imposeront – des actions. Ainsi, les mesures et règles climatiques qui en découlent mettent l'accent sur les obligations procédurales plutôt que sur les obligations de fond, et sur les obligations de moyens plutôt que sur les obligations de résultats⁹.

Pour résumer, l'Accord de Paris régule de manière légale des processus, mais n'impose aucun contenu ou objectifs chiffrés aux États, ce qui constitue un mélange entre le protocole de Kyoto (1997) et l'Accord de Copenhague (2009)¹⁰. Il s'inscrit dans un modèle catalytique/facilitateur du droit international : **il part du principe que les États ont au moins une certaine volonté de s'attaquer à un problème, mais qu'ils sont limités par leurs politiques nationales¹¹.** Le droit international a donc plusieurs rôles à jouer pour les soutenir, sans toutefois les contraindre (attirer l'attention internationale sur un sujet, encourager un processus d'apprentissage, exercer une pression modérée sur les États à la traîne, faciliter le renforcement des capacités...). Cela le différencie du modèle prescriptif (droit international comme un levier absolu, à l'instar du droit pénal national) et du modèle contractuel, avec des traités consignant des échanges de promesses mutuellement avantageux et réciproques. C'est là le fondement des accords internationaux dans de nombreux domaines, notamment le contrôle des armements et le commerce.

Cependant, concernant l'accord de Paris, il n'était pas censé seulement initier des processus, mais bien évaluer aussi les progrès des États. Cela se fait principalement via des contributions déterminées au niveau national (CDN), présentées tous les cinq ans, ainsi que la soumission des plans nationaux d'adaptation (PNA) ; des rapports biennaux sur la transparence, présentés tous les deux ans et d'un bilan mondial tous les cinq ans. **Le danger actuel, à travers tant de création de processus mais peu d'évaluation et de mécanisme assurant la redevabilité des États, c'est de renégocier l'Accord plutôt que de le mettre en œuvre.**

⁷ UNFCCC, Article 2 : Objective <https://unfccc.int/resource/ccsites/zimbab/conven/text/art02.htm>

⁸ Antonin Pottier, Aurélie Méjean, Olivier Godard, Jean-Charles Hourcade, A Survey of Global Climate Justice: From Negotiation Stances to Moral Stakes and Back, International Review of Environmental and Resource Economics, 2017, 11(1), pp.1 – 53, https://www.centre-cired.fr/wp-content/uploads/2021/05/pottier_et_al_irere.pdf,

⁹ Lavanya Rajamani, Sebastian Oberthür, Kaveh Guilanpour, Harro van Asselt, Re-Invigorating the UN Climate Regime in the wider landscape of climate action, C2ES, 2023, <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2023/11/reinvigorating-the-un-climate-regime-in-the-wider-landscape-of-climate-action.pdf>

¹⁰ Daniel Bodansky, Lavanya Rajamani, The Issues that never die, 2018

¹¹ Daniel Bodansky, The UN Climate Change Regime Thirty Years on – A retrospective and Assessment, Washburn Law Journal Vol.62, 2022, <https://journals.sagepub.com/doi/epub/10.3233/EPL-219047>

Les 6 recommandations pour une gouvernance plus juste et efficace des COP climat

1. Mettre en place une politique réglementant les conflits d'intérêt au sein de la COP, à l'instar des obligations fixées à l'industrie du tabac par l'Organisation Mondiale de la Santé

- Pendant la COP31, mandater la CCNUCC pour établir une politique de conflits d'intérêts au sein des COP pour 2030.
- Obliger tous les participants (société civile et États) à divulguer publiquement qui finance leur participation, ainsi que les possibles conflits d'intérêts, dans le cadre du processus d'inscription.
- Alors que la société civile et les Peuples Autochtones devraient bénéficier de leur statut d'observateur dans toutes les salles de négociations, les acteurs représentant un intérêt privé devraient y avoir accès seulement sur invitation du secrétariat de la CCNUCC.

2. Proposer d'autres formats de dialogue, plus agiles et plus adaptés

- Espacer les COP à forte participation et attention médiatique, et les prévoir tous les deux ans, en fonction du calendrier du Bilan Mondial (dernière en date 2023, prochaine en 2028) et du nouveau cycle de Contributions Nationales Déterminées (dernière en date 2025, prochaine en 2030).
- Proposer des nouveaux formats à tester pour que les États et acteurs non-étatiques puissent travailler à la mise en oeuvre ensemble (type tables-rondes, dialogues techniques)

3. Réformer la prise de décision entre les États dans les COP

- Permettre au sein de la CCNUCC une prise de décision à la majorité en cas d'échec du consensus, notamment en adoptant les règles de procédures permettant le vote ou en amendement la convention. La récente décision à l'ONU suite à l'avis de la CIJ sur les obligations des Etats en matière de changement climatique est une démonstration du succès que ce type de procédure peuvent apporter.

4. Assurer plus de redevabilité et de transparence concernant l'action des États

- Décider de la soumission des CDN non pas seulement à la CCNUCC, mais aussi auprès du Secrétariat Général des Nations Unies pour réhausser la crédibilité.
- Renforcer le dialogue *Facilitative, Multilateral Consideration of Progress* afin de créer plus de pression sur l'ambition des États, en le rendant accessible aux médias et en permettant la possibilité aux Observateurs de participer.

5. Revoir les critères de sélection du pays hôte

- Assurer de la transparence et de l'inclusion dans la préparation du sommet, notamment avec la publication de l'accord du pays hôte dès sa signature.

- Démontrer des progrès tangibles dans la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris, et respecter les principes de la CCNUCC, notamment la protection des droits humains et ceux des associations et des personnes les représentant.
- Assurer une politique concernant les conflits d'intérêt, en particulier concernant les partenaires et sponsor du sommet.
- Au minimum, les équipes de la présidence de la COP devraient être tenues de ne pas compter parmi leurs membres des lobbyistes et des dirigeants d'entreprises.

6. Faciliter la participation aux COP et garantir le respect des droits fondamentaux pour tous les participants

- Mettre en place un système et des critères d'attribution des badges aux observateurs transparent, équitable et prévisible, et renforcer la participation des pays du Sud global.
- Mettre en place un système de visas numériques unifié, simple et équitable, garantissant une approbation dans un délai d'une semaine pour tous les participants accrédités aux réunions de la CCNUCC (y compris celles qui se déroulent chaque printemps à Bonn en Allemagne), afin d'assurer une participation équitable et d'éviter toute discrimination en matière de visas.
- Mandater un point focal indépendant pour les questions relatives aux droits humains. Cela garantirait un traitement impartial des menaces, des situations de harcèlement et les autres violations des droits humains auxquelles sont confrontés les groupes observateurs et des délégations, en garantissant la responsabilité et une réparation rapide.
- A l'instar des espaces prévus pour les journalistes, mettre à disposition systématiquement un espace physique pour les constituantes observatrices, afin qu'elles puissent travailler et se réunir dans de bonnes conditions.
- Intégrer systématiquement les retours sur les textes par les constituantes de la CCNUCC dans les salles de négociation, comme au sein du Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale.

Des décisions à prendre dès la COP31

- Les États doivent **mandater la CCNUCC pour la création d'un espace permettant de conduire des réformes**, qui devrait entrer en phase d'opérationnalisation suite à la COP33 de 2028, avec le Bilan Mondial 2.
- **Plusieurs pistes existent pour la création de cet espace** : un point à l'agenda de la CCNUCC ; un dialogue sous la négociation Arrangements for International Meetings (AIM) qui sera mandaté pour informer le Bilan Mondial 2 ainsi que les décisions AIM dans jusqu'en 2028. Cette décision pourrait être mentionnée dans le texte de décision de la COP31, ou un autre espace de négociation, sachant qu'AIM n'est pas à l'agenda de la COP31 ; un chapitre dédié à la réforme dans le texte de décision du Bilan Mondial en 2028.

DES COP ACCESSIBLES AVEC UNE PROCÉDURE DE VISA DEDIEE

Défi n°1. Garantir la participation aux espaces de négociations pour la Société civile

Les COP sont de plus en plus difficiles d'accès pour la société civile et les délégations de Peuples Autochtones. Au-delà de la question des prix (transport et logement) qui ont augmenté considérablement depuis le début des années 2000, il y a un réel enjeu concernant les visas. En effet, que ce soit pour les intersessions de Bonn tous les ans en juin, ou bien pour le COP elles-mêmes, de plus en plus de personnes représentant une ONG, un Peuple Autochtone, ou encore des activistes, ou même des délégations des pays du Sud global se voient refuser leur demande de visa ou bien les procédures sont tellement longues et peu efficaces qu'elles ne permettent pas au visa d'être délivré à temps. Dans leur déclaration¹² en juin 2025, plusieurs parties constituantes de la CCNUCC proposent de **mettre en place un système de visas numériques unifié, simple et équitable**, garantissant une approbation dans un délai d'une semaine pour tous les participants accrédités aux réunions de la CCNUCC. Un tel système avait notamment été mis en place pour les COP récentes, comme celles de Dubaï ou de Belém. Le Secrétariat de la CCNUCC doit intégrer ces exigences dans les accords conclus avec les pays hôtes, y compris celui qu'il a conclu avec l'Allemagne pour les intersessions de Bonn.

Pour finir sur la question de l'accès, **des barrières linguistiques et physiques restent un problème majeur** pour beaucoup de participants côté société civile. Des mesures spécifiques telles que la fourniture d'interprétation en langue des signes et de sous-titrage, ou la garantie d'une accessibilité physique des lieux, doivent être mises en place pour assurer la participation effective des personnes handicapées.

LES COP : UN ESPACE QUI RESPECTE TOUS LES DROITS HUMAINS, Y COMPRIS LE DROIT DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'exercice effectif des libertés fondamentales et du droit de participation est essentiel à une prise de décision efficace et légitime affectant l'ensemble de la planète, et constitue une obligation légale. Les exemples de violation¹³ **de ces droits dans le contexte des pays hôtes de la COP sont nombreux**, depuis la détention et le refus d'entrée en Pologne d'activistes dans le cadre de la COP24 jusqu'à la surveillance utilisée comme forme de harcèlement et d'intimidation à l'encontre des activistes climatiques dans le cadre de la COP27. Cela a été également souligné par le Rapporteur spécial des Nations unies¹⁴ sur les

¹² CIEL, *United Call to Action - The COP we need*, Juin 2025, <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2025/06/United-Call-to-Action-TheCOPWeNeed.pdf>

¹³ Center for International Environmental Law, Global Climate Legal Defense, Egyptian Commission for Rights and Freedoms, Amnesty International : *Call for input of the UN special Rapporteur on human rights defenders - The contribution made by human rights defenders to achieving the Sustainable Development Goals and the challenges they face in this work*, June 2024, https://ciel.org/wp-content/uploads/2024/11/UNSR-defenders-call-for-input-SDGs_CIEL-AI-CLIDEF-ECRF.pdf

¹⁴ Mary Lawlor, Special Rapporteur on human rights defender, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders*, United Nations General Assembly, July 2024, <https://digitallibrary.un.org/record/3901284?v=pdf>

défenseurs des droits de l'homme. Ces restrictions¹⁵ concernent le contenu et l'expression des manifestations, notamment la mention des noms de pays et d'entreprises, l'obligation de soumettre au préalable les slogans et les photographies pour approbation, les restrictions quant aux lieux désignés et la durée relativement courte et la taille des manifestations. Alors que l'espace civique se réduit à l'échelle mondiale, il est d'autant plus inacceptable de constater une telle tendance au sein même des Nations Unies.

La CCNUCC devrait fixer des exigences claires à retrouver dans les accords avec les pays hôtes des COP, qui devraient d'ailleurs être ouverts à commentaires avant signature et publication. Car en effet, qui de mieux que les associations, Peuples Autochtones et activistes eux-mêmes et elles-mêmes pour exprimer les besoins ?

Il est indispensable de garantir les droits des associations pour avoir des négociations efficaces. Ces droits doivent être garantis au sein de la COP mais aussi sur le territoire national recevant le sommet, durant toute sa durée. Ce minimum serait le respect et la protection des droits humains de tous et toutes, y compris les droits à la liberté d'expression, à la liberté de réunion pacifique et à une participation significative. Outre des garanties solides visant à préserver ces droits, la CCNUCC doit également disposer de mécanismes permettant de surveiller et de réparer les préjudices et les violations lorsqu'ils se produisent. **Une mesure intéressante serait de mettre en place un point focal indépendant pour les questions relatives aux droits humains.** Cela garantirait un traitement impartial des menaces, des situations de harcèlement et les autres violations des droits humains auxquelles sont confrontés les groupes observateurs et les délégations, en garantissant la responsabilité et une prise en charge rapide. Le point focal aurait notamment pour mission de collecter des informations, de prendre des mesures préventives et correctives et de faciliter les recours. Cette fonction requiert un mandat clair reconnu par la CCNUCC et le pays hôte.

Enfin pour garantir au mieux les droits des associations et des Peuples Autochtones, **il est crucial de mettre à disposition un espace physique pour les constituantes observatrices**, afin qu'elles puissent travailler et se réunir (notamment en ayant accès à des prises électriques, un wifi suffisant et des imprimantes). Un tel lieu devrait être systématisé par la CCNUCC et ne devrait pas être laissée à la discrétion de l'hôte, pendant les COP mais aussi à Bonn.

Cas d'étude : les modalités de participation au Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Le CSA a établi un mécanisme pour garantir la participation des Peuples Autochtones et de la société civile (MSCPA) en 2010. Le fait que ce soit sous forme de mécanisme permet une consultation permanente pendant les négociations, et donc d'aller bien au-delà du rôle d'observateur. Cela signifie entre autres que la société civile et les Peuples Autochtones ont accès aux textes et informations concernant les négociations en même temps que les États membres. Leurs avis et contributions sur les

¹⁵ Usrof, M., Reyes, M., Schlosch, C., and Niedeggegen, L., *Protecting Civic Space: How Climate Advocacy is at Risk during UNFCCC Conferences*, 2026 [https://cdn.prod.website-files.com/68852161192044cdabeffa59/6a3b8be864b5913fff2364f5_\(WITH%20ANNEX\)%20SH%20REPORT%20\(digital\).pdf](https://cdn.prod.website-files.com/68852161192044cdabeffa59/6a3b8be864b5913fff2364f5_(WITH%20ANNEX)%20SH%20REPORT%20(digital).pdf)

textes de négociations sont directement présentés lors des plénières ou dans des salles de sujets techniques spécifiques. Les organisations membres sont organisées en 11 secteurs différents. Elles sont aussi regroupées en termes géographiques pour assurer un équilibre de représentation entre les différents continents. Plus d'informations sont à trouver directement sur le site du mécanisme : <https://www.csm4cfs.org/fr/what-is-the-csm/>

Ce mécanisme, associé au caractère inclusif du CSA, a permis une participation directe et unifiée de la société civile. Aucune négociation officielle du CSA ne peut avoir lieu sans la participation de représentants de la société civile. Grâce à son caractère inclusif, les documents d'orientation du CSA contiennent des recommandations pratiques et efficaces qui répondent aux besoins des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire. Les contributions financières des États membres sont essentielles pour soutenir le CSIPM, son secrétariat et sa représentativité (par exemple, toutes les réunions du CSIPM font systématiquement l'objet d'une interprétation en anglais, en espagnol et en français).

Défi n°2. Réduire l'emprise des lobbies polluants via une politique sur les conflits d'intérêts

Les COP existent depuis plus de 30 ans maintenant. Et pourtant, aucune des COPs sous la convention ne bénéficie d'une politique des conflits d'intérêts. Selon l'organisation *Kick Big Polluters Out*, **d'année en année, les représentants des industries fossiles, mais aussi de l'agro-industrie, sont de plus en plus présents aux COP**. A la COP30, on comptait 1600 lobbyistes des industries fossiles¹⁶ et plus de 300 du côté de l'agro-industrie¹⁷. Une autre catégorie souvent oubliée, celle des industries de capture et de stockage du carbone, représentée par plus de 500 lobbyistes¹⁸ lors de la COP30. Ces entreprises ont souvent accès à la COP grâce à leur délégation nationale, qui non seulement leur donne un badge, mais en plus un badge rose party-overflow (c.f encadré). Cela leur donne accès à la plupart des salles et leur permet d'influencer au plus près les États, alors que les acteurs de la société civile ne sont pas autorisés dans ces mêmes salles. Les pays à la COP30 ayant facilité cet accès sont notamment la France (22 badges donc 5 pour TotalEnergies), le Japon ou encore la Norvège.

Or c'est une situation qui atteint directement leur crédibilité, à travers des influences directes dans les négociations, mais aussi à travers des partenariats de sponsoring¹⁹. En bref, que serait une politique des conflits d'intérêts à la CCNUCC ? Il s'agirait d'établir un cadre de responsabilité solide pour se prémunir contre toute ingérence des entreprises et des personnes ayant des intérêts privés, notamment celles issues des industries fossiles et à fortes émissions/pollutions.

Pour aller plus dans le détail, la CCNUCC doit de toute urgence formaliser une définition de ce qui constitue un « conflit d'intérêts », en s'appuyant sur les meilleures pratiques, et établir immédiatement un cadre de responsabilité²⁰ qui empêche les entités ayant des intérêts privés polluants d'influencer indûment ou de compromettre les activités et les processus de la CCNUCC. Un cadre de responsabilité devrait, entre autres, exclure les représentants et les lobbyistes des industries fossiles et autres industries à fortes émissions des délégations nationales et des présidences de la COP (y compris les équipes de présidence et le personnel de soutien) et leur permettre d'avoir accès aux centres de conférence uniquement avec des badges observateurs jaunes et sur invitation pour des événements dédiés uniquement.

¹⁶ Kick Big Polluters Out, Communiqué, *Fossil fuel lobbyists flood COP30 climate talks in Brazil, with largest ever attendance share*, 14 novembre 2025, <https://kickbigpollutersout.org/Release-Kick-Out-The-Suits-COP30>

¹⁷ Kick Big Polluters Out, Communiqué, *More than 300 Big Ag lobbyists at COP30 climate talks*, 18 novembre 2025, <https://kickbigpollutersout.org/Big-Ag-Lobbyists-COP30-Release>

¹⁸ Center for International Environmental Law, *531 Carbon Capture and Storage Lobbyists gained access to COP30 Climate Talks*, 17 Novembre 2025, <https://www.ciel.org/news/531-carbon-capture-and-storage-lobbyists-gained-access-to-cop30-climate-talks/>

¹⁹ Exemple de Coca-Cola, qui a été un sponsor officiel de la COP22 : https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/15/coca-cola-sponsor-de-la-cop27-et-champion-du-monde-de-la-pollution-plastique_6149885_3244.html

²⁰ Soumission de 126 organisations auprès de la CCNUCC, *Joint civil society submission on establishing a UNFCCC Accountability Framework to protect against undue influence of polluting interests*, 2022, https://corporateaccountability.org/wp-content/uploads/2022/08/Joint-civil-society-submission-on-COI-Aug-17-2022_.pdf

La couleur des badges d'accès : pas vraiment une question esthétique, mais plutôt d'influence

La couleur des badges détermine très fortement l'accès des personnes aux salles de négociation et lui confère un statut précis. Dans les couleurs les plus importantes :

Rose - PARTY : représentant d'un État, a accès à toutes les salles de négociations, réunions des délégations, discussions informelles entre État, etc. Un État peut décider de délivrer des badges roses à la société civile, à des entreprises ou à des universités de son pays. Cela peut être un badge party (donc un accès total aux négociations et réunions informelles) ou un badge **PARTY OVERFLOW**. Cela donne déjà accès à la quasi-totalité des salles, sauf les discussions très confidentielles et informelles.

JAUNE - OBSERVER : représentant ou représentant de la société civile, secteur privé, entreprises, syndicats ou encore Peuples Autochtones. Ces badges permettent d'avoir accès aux salles de négociations mais seulement pour écouter, et non pour participer. À tout moment, les États peuvent décider d'exclure les observateurs. Ce badge ne permet pas d'avoir accès aux réunions plus informelles, aux réunions entre délégations et groupes de négociations.

ORANGE - MEDIA : comme son nom l'indique, ce badge est dédié aux journalistes. Ils ont accès au lieu de la COP et peuvent assister aux plénières et espaces événementiels, mais ne peuvent pas entrer dans les salles de négociations.

BLEU - UN : ces badges sont portés par le personnel onusien, venant aussi parfois d'autres organes que la CCNUCC, qui a accès à quasiment toutes les salles mais pour des tâches de coordination et de logistique.

En outre, la CCNUCC doit s'appuyer sur les exigences de divulgation obligatoire institutionnalisées en 2023 en matière de transparence. Les prochaines étapes devraient inclure l'obligation pour tous les participants (société civile et États) de divulguer publiquement qui finance leur participation, ainsi que l'obligation de divulguer les conflits d'intérêts dans le cadre du processus d'inscription pour les observateurs et les États, à l'instar des meilleures pratiques de nombreuses autres institutions mondiales. **Alors que la société civile devrait bénéficier de son statut d'observatrice dans toutes les salles de négociations, les acteurs représentant un intérêt privé devraient y avoir accès seulement sur invitation** et pour des discussions spécifiques, comme, par exemple, lors de tables rondes thématiques les concernant, etc. Sinon, l'accès à la COP devrait leur être refusé, y compris dans l'espace événementiel avec les pavillons.

Bonne pratique : les règles qui s'appliquent à l'industrie du tabac au sein de la Convention cadre pour la lutte anti-tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS est l'une des premières instances sous l'ONU, créée en 1948 pour tenter avec les États, les partenaires sociaux et privés, de promouvoir la santé dans le monde. De par sa longue expérience, elle a vu le lobbying des acteurs privés se monter contre les régulations diverses, le plus connu étant celui du tabac. Mais elle a aussi identifié le secteur de l'alimentation, par exemple, et a même proposé en 2017

une note²¹ pour aider les pays à éviter les conflits d'intérêts lors de leur préparation de politiques nationales sur l'alimentation.

En revenant donc sur le sujet du tabac, l'OMS a créé une convention cadre pour la lutte anti-tabac²² (FCTC) qui traite dès le début de la représentation des intérêts privés dans les politiques publiques. Sous l'article 5 de la Convention, il est écrit *"En définissant et en appliquant leurs politiques de santé publique en matière de lutte antitabac, les Parties veillent à ce que ces politiques ne soient pas influencées par les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, conformément à la législation nationale."* Le rôle néfaste du lobbying de l'industrie du tabac est même reconnu dans le préambule de la convention : *"Reconnaissant la nécessité d'être vigilant face aux efforts éventuels de l'industrie du tabac visant à saper ou dénaturer les efforts de lutte antitabac et la nécessité d'être informé des activités de l'industrie du tabac qui ont des répercussions négatives sur les efforts de lutte antitabac"*. Au-delà de dénoncer, le FCTC a rédigé des directives²³ pour les États afin de lutter contre ce lobbying au niveau national et au sein de la convention. Il est notamment stipulé sous les directives numéro 4 (qui traitent de manière assez exhaustive la question des conflits d'intérêt) :

- Les Parties ne devraient pas inclure de personne employée par l'industrie du tabac ou d'entité qui s'attache à promouvoir ses intérêts dans les délégations à des réunions de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires ou de tout autre organe créé en vertu d'une décision de la Conférence des Parties. (Recommandation 4.9)
- Les Parties devraient veiller à ce que des représentants de l'industrie publique du tabac ne fassent pas partie des délégations à des réunions de la Conférence des Parties, de ses organes subsidiaires ou de tout autre organe créé conformément aux décisions de la Conférence des Parties. (Recommandation 8.3)

Par ailleurs, la Conférence des Parties a adopté une procédure pour la sélection et l'accréditation des représentantes ou représentants ayant le statut d'observateur, ainsi que pour la sélection et l'accréditation des membres des médias et du public. Ces catégories doivent soumettre un formulaire de déclaration d'intérêt avant la réunion.

Pour mieux comprendre comment cette convention fonctionne, il existe ce guide : <https://fctc.who.int/fr/resources/publications/i/item/information-kit-for-delegates-to-the-conference-of-the-parties-to-the-who-framework-convention-on-tobacco-control>

Si cela a été possible sur la question du tabagisme, cela est tout à fait envisageable sur la question du climat. Il faudrait seulement adopter des règles de procédures et des directives adéquates sous la CCNUCC pour protéger l'intégrité et la crédibilité de ce processus, comme cela a été fait pour beaucoup d'autres, et pas juste l'OMS.

²¹ Draft approach for the prevention and management of conflict of interest in the policy development and implementation of nutrition programmes at country level, Introductory Paper, 04.12.2017, https://cdn.who.int/media/docs/default-source/nutritionlibrary/safeguarding-against-possible-conflicts-of-interest-in-nutrition-programmes/nutrition-introductory-paper.pdf?sfvrsn=3fa31e18_2

²² Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, 2003, <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/59aabf5c-c108-4039-b427-1572be49410d/content>

²³ Directives pour l'application de l'Article 5.3, 2013, <https://fctc.who.int/fr/resources/publications/m/item/guidelines-for-implementation-of-article-5.3>

Défi n°3. Recalibrer le format des COP pour plus d'efficacité

Les COP ont réussi leur mission principale, à savoir permettre à des États de se réunir chaque année pour tenter de trouver des objectifs communs dans la lutte contre le changement climatique, mais aussi contre la désertification et contre l'effondrement de la biodiversité. Sans les COP climat, certainement que l'Accord de Paris n'aurait jamais pu exister. Et donc actuellement, la planète serait sur une trajectoire de réchauffement de plus de 4°C d'ici la fin du siècle. L'impact est donc mesurable.

Cependant, il faut reconnaître que les COP se rapprochent d'une impasse. Malgré les négociations chaque année, force est de constater que les objectifs de l'Accord de Paris sont loin d'être atteints. Les COPs paraissent continuer de créer de nombreux textes et processus, mais sans impact dans les capitales et territoires. **Une des raisons pour cela, c'est le format actuel des COP.** Au fil des ans, les conférences de la CCNUCC ont pris des proportions démesurées et ont de plus en plus pris le caractère d'un salon avec une commercialisation expansive de l'espace événementiel. Ces espaces servent de plateformes pour les relations publiques, le lobbying et la présentation de technologies, dont beaucoup reflètent les intérêts des entreprises plutôt que les principes scientifiques d'atténuation ou d'équité. Dans le même temps, de nombreux Peuples Autochtones, la société civile, en particulier les jeunes, qui participent sans soutien financier, et les délégués du Sud confrontés à des contraintes budgétaires sont écartés d'une participation significative, tant sur le plan physique que politique. En outre, les disparités de taille entre les délégations des parties accentuent l'inégalité dans les négociations.

Pour finir sur le constat, les COP ne sont pas vraiment calibrées pour aller au-delà des négociations. Même s'il sera important de garder des espaces de ce type comme par exemple pour la finance climat, toujours pas à la hauteur par manque de mobilisation des pays développés, il va falloir aussi créer des espaces où ce ne sont pas des diplomates et négociateurs, négociatrices qui se réunissent²⁴, mais bien des agents plus locaux et nationaux qui appliquent les politiques climatiques (agences étatiques, collectivités territoriales, société civile, entreprises, syndicats...).

Le système et les critères d'attribution des badges aux observateurs doivent être équitables et prévisibles, et devraient être considérablement réformés afin de garantir un équilibre géographique et de renforcer l'engagement. Une telle réforme doit tenir compte du fait que toutes les parties prenantes ne sont pas défenseuses du bien commun et des droits, et que dans cette même catégorie, tous les titulaires ne sont pas identiques : par exemple, un statut différencié reflétant les droits individuels et collectifs des Peuples Autochtones est nécessaire pour garantir leur protection et leur inclusion appropriées.

Un autre élément à explorer serait de travailler à mieux harmoniser les différentes COP et conventions de Rio. Actuellement, aucun format ne permet aux présidences des COP climat, biodiversité, désertification et bientôt océan de se coordonner. Cela pourrait être un premier test, avec par exemple, une réunion avec toutes ces présidences chaque année (même si certaines COP sont tous les deux ans) pour travailler ensemble sur les agendas et harmoniser. Pour aller plus loin, on pourrait imaginer des systèmes de monitoring qui sont les mêmes entre les différentes COP, un seul document permettant d'allier les différents

²⁴ Voir Lavanya Rajamani, Sebastian Oberthür, Kaveh Guilanpour, Harro van Asselt, *Re-Invigorating the UN Climate Regime in the wider landscape of climate action*, C2ES, 2023, <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2023/11/reinvigorating-the-un-climate-regime-in-the-wider-landscape-of-climate-action.pdf>

plans nationaux, et ne pas avoir un document pour les COP climat (CDN et NAPS), un autre pour les COP biodiversité (NBSAP - Stratégies et les plans d'action nationaux pour la biodiversité), etc. Ils pourraient également harmonisés les calendriers des Bilans Mondiaux dans chaque convention et en faire un sommet unique organisé tous les 5 ans ?

Enfin sur les formats des COP, il serait intéressant de penser à une nouvelle ère où les COP à forte présence médiatique et à grand nombre de représentants ne soient pas chaque année, mais plutôt pour les COP avec un Bilan Mondial ou les COP avec un nouveau cycle de CDN (dernière en date 2025, prochaine en 2030). Le think tank C2ES²⁵ propose notamment **de quitter les COP dites "bing-bang" orientées quasiment uniquement sur des résultats médiatiques**, du moins pas tous les ans. Entre-temps, les COP pourraient se rapprocher du format de Bonn actuellement, avec des échanges techniques et plus concrets sur la mise en œuvre qui ne nécessitent pas de grands textes à chaque fois, ni de pavillons. Nous imaginons des tables rondes par exemple qui permettent aux pays mais aussi aux autres acteurs de discuter de secteurs en transition, de tenter de préciser les mesures ou chiffre des décisions COP en ajoutant des calendriers et des objectifs datés (comme par exemple la sortie des énergies fossiles, mais aussi la provision des montants en finance climat, etc).

Le Bilan Mondial en 2028 : une opportunité de lancer concrètement des réformes de la CCNUCC²⁶

Le prochain Bilan Mondial prévu en 2028 peut être un moment essentiel pour lancer un processus de réformes, puisqu'il débouchera sur des décisions visant à renforcer la gouvernance des politiques climatiques. Le texte pourrait :

- Établir un processus de trois ans de réformes au sein de la CCNUCC
- Mandater la CCNUCC pour établir une politique de conflits d'intérêts au sein des COP pour 2030 et une évaluation des outils de redevabilité à renforcer et à créer
- Proposer des nouveaux formats à tester pour que les États et acteurs non-étatiques puissent travailler à la mise en œuvre ensemble (type tables-rondes, dialogues techniques)
- Établir un processus accéléré pour s'attaquer aux obstacles concrets (financiers et non financiers) à la mise en œuvre de l'Accord de Paris
- Inviter le système des Nations Unies, les banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales à s'aligner pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre des CDN de haute qualité, capables d'attirer des investissements
- Annoncer la soumission des CDN non pas seulement à la CCNUCC, mais aussi auprès du Secrétariat Général des Nations Unies pour réhausser la crédibilité.

²⁵ Ibid, P.12

²⁶ Ibid pour plus de détails

Défi n°4. Rééquilibrer les processus de prise de décisions pour des COP plus justes

Il existe un profond déséquilibre : des voix influencent la réponse mondiale à la crise climatique bien plus que d'autres. Les pays avec les plus grands pouvoirs économiques, militaires et commerciaux ont souvent une voix plus forte que les autres, alors qu'ils représentent au final une minorité d'États. **À maintes reprises, certains pays freinent les progrès collectifs afin de protéger leurs intérêts nationaux à court terme, tandis que ceux qui sont les plus touchés par la crise climatique sont mis à l'écart.** La Terre est un « bien commun » et les décisions climatiques devraient servir les intérêts des populations impactées, et non ceux qui profitent de l'inaction. Il est temps de cesser de prétendre qu'un processus réunissant 198 pays visant à résoudre une crise mondiale peut continuer à fonctionner sur la base du plus petit dénominateur commun. Pour rétablir la légitimité et la crédibilité des COP, il faut alors **rétablir l'équilibre des pouvoirs et réformer le processus décisionnel.**

Des visions opposées des droits et les responsabilités.

Au-delà des calculs politiques et intérêts économiques, **il est intéressant de comprendre comment les États perçoivent leurs droits** avant de prendre une décision dans ces espaces de gouvernance climatique. Cela peut expliquer les profondes divergences qui, dans un temps de tensions et de conflits, sont difficiles à dépasser, voire parfois à écouter. Voilà une vue d'ensemble proposée par la revue *International Review of Environmental and Resource Economic*²⁷ :

- L'atmosphère est un bien public mondial ; chaque citoyen de la Terre a un droit égal à l'utiliser (une vision défendue par l'Inde notamment)
- La répartition des obligations de réduction des émissions devrait reposer sur la responsabilité historique des pays dans le réchauffement climatique (une vision défendue par le Brésil notamment, et les pays en développement de manière large)
- Les victimes devraient être indemnisées pour tout type de préjudice subi (plutôt une vision des pays les plus vulnérables et des États insulaires)
- L'égalité à long terme des individus dans un monde où les inégalités de développement devraient progressivement disparaître (plutôt une vision des pays européens)
- Les États sont souverains et aucune institution internationale ne peut imposer de règle. Un régime de lutte contre le changement climatique repose sur la coopération volontaire (vision défendue par les États-Unis).

Actuellement, la COP climat fonctionne au consensus : aucun texte ne peut être adopté si un État s'oppose. Si cela impose un sens de démocratie et surtout des réponses collectives absolues au changement climatique, cela crée aussi de forts blocages qui pourraient être évités si le consensus n'était pas la seule option. Il faudrait permettre au sein de la CCNUCC une prise de décision à la majorité qualifiée

²⁷ Antonin Pottier, Aurélie Méjean, Olivier Godard, Jean-Charles Hourcade, *A Survey of Global Climate Justice: From Negotiation Stances to Moral Stakes and Back*, *International Review of Environmental and Resource Economics*, 2017, 11(1), pp.1 – 53, https://www.centre-cired.fr/wp-content/uploads/2021/05/pottier_et_al_irere.pdf, P.14 et 15

(deux tiers) en cas d'échec du consensus. La CCNUCC doit s'inspirer d'autres instances des Nations Unies telles que l'AGNU, l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE), la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) et même le Fonds vert pour le climat (FVC), entre autres, où cette possibilité existe. Là où le consensus est utilisé comme une pression en négociation, les mêmes blocages que dans la CCNUCC peuvent être vérifiés, comme au sein du Traité International contre la pollution plastique. Les États doivent accepter la possibilité d'une prise de décision à la majorité pour sortir des impasses lorsque les tentatives de parvenir à un consensus ont échoué. De nombreux exemples ont montré que lorsque les procédures de vote sont autorisées, les négociations ont tendance à être plus productives et les accords finaux plus ambitieux²⁸. Cela peut être illustré par l'adoption récente d'une résolution reconnaissant et mettant en oeuvre l'avis consultatif de la Cour internationale de justice à l'ONU : cette décision n'a pas été prise par consensus, mais à la majorité des voix, à l'issue d'un long processus de discussions qui a abouti à un texte comportant néanmoins de nombreux éléments forts. Le recours au vote a empêché certains pays d'y ajouter, à la dernière minute, des amendements contre-productifs (car ils ont été rejetés par le vote)²⁹.

Cela paraît être difficile de mener un changement pareil puisque que pour permettre un vote à majorité, il faudrait que la totalité des États acceptent cette nouvelle procédure de prise de décision. Cependant, si cela a fonctionné dans de nombreux autres espaces, notamment dans les COP biodiversité ou le FVC, c'est que cela est possible aussi au sein des COP climat.

Il y a deux façons possibles de progresser sur cette question :

- **Finaliser et adopter les règles de procédures (rules of procedure) dans le cadre de la CCNUCC**, qui contiennent la possibilité de vote mais n'ont jamais été adoptées faute de consensus entre les Parties. De fait, les règles de prise de décision de la CCNUCC sont en fait encore à l'état de brouillon depuis maintenant 30 ans. Le texte pourrait inclure l'article 42 qui décrit le processus de vote lorsque le consensus n'est pas atteint, un article qui pourrait ne plus être entre parenthèses et donc devenir valide. Cette solution pourrait fonctionner s'il y a suffisamment de pression de la société civile et un leadership fort de la présidence de la COP, ainsi qu'un soutien du secrétariat de la CCNUCC et des États pour la conduire correctement. Il est important de rappeler que le consensus ne signifie pas l'accord de toutes les parties, mais l'absence d'objections. Par le passé, certaines présidences de COP ont affirmé que des textes étaient adoptés, tandis qu'une très faible minorité de parties n'a pas été d'accord en séance plénière ou dans les salles de négociation. Donc, ce concept d'adoption avec l'accord de la majorité, et non de toutes les Parties, est déjà utilisé au sein de la CCNUCC, mais pas formellement.
- **Amender la convention**. Il existe depuis longtemps une proposition du Mexique et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, visant à amender l'article 7, suggérant aux Parties de s'entendre sur le règlement intérieur par un vote à la majorité des trois quarts, tandis que les règles financières resteraient convenues par consensus. Un tel amendement exigerait une majorité des trois quarts, tandis que l'adoption du règlement intérieur nécessiterait un consensus.

RÉFORMER LA PROCÉDURE DE SÉLECTION DU PAYS HÔTE ET DE LA PRÉSIDENTE

Quand il est question d'efficacité et de prise de décision au sein des COP, le rôle des présidences est très important. Elles mettent au point l'agenda, organisent les négociations au jour le jour et finissent par prioriser les résultats en fin de COP. Elles ont une réelle influence en termes d'ambition de ces résultats.

²⁸ CIEL, *Breaking the Deadlock: Why and How Voting Can Advance the Climate Negotiations Thirty Years On*, June 2026, <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2026/06/CIEL-UNFCCC-Decision-Making-Briefing-Note.pdf>

²⁹ Ibid page 6

Depuis quelques années, il est évident qu'il y a des progrès à faire, à commencer par garantir la volonté politique et l'expertise diplomatique des prochaines présidences de COP.

Cela signifie que plusieurs processus et règles diplomatiques doivent être respectés, et comme l'a récemment souligné Transparency International **"les prochaines présidences de la COP doivent être guidées par l'intégrité"**³⁰. Cela signifie transparence et inclusion dans l'organisation du sommet, ainsi que leadership et intégrité dans l'espace de négociation. Cela pourrait s'illustrer par exemple avec un alignement sur l'objectif de réchauffement de 1,5°C de l'accord de Paris, ou encore le soutien public et officiel de l'Avis consultatif³¹ de la Cour Internationale de Justice concernant les obligations des États en matière de changement climatique. Les COP doivent être sûres, accessibles, avec une publication précoce de l'accord du pays hôte, proposer des garanties contre les conflits d'intérêts et permettre la transparence dans le processus de négociation et de consultation³².

Il est dans l'intérêt de la légitimité du processus de réformer la procédure de sélection du pays hôte. Les futurs hôtes de la CCNUCC doivent démontrer des progrès tangibles dans la réalisation des objectifs et des buts et respecter les principes de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. En outre, ils doivent mettre en place des garanties solides en matière de droits humains, droits des peuples autochtones, droits des générations futures, et droit du travail, comme cela a été expliqué dans le chapitre 1. Au minimum, les équipes de la présidence de la COP devraient être tenues, comme toutes les délégations des Parties, de ne pas compter parmi leurs membres des lobbyistes et des dirigeants d'entreprises. Tous les contrats et services de conseil liés à l'accueil de la COP devraient être rendus publics sans délai, ainsi que les détails des réunions organisées par l'équipe de la présidence de la COP. En outre, le Secrétariat devrait fournir des orientations spécifiques aux présidences et aux pays hôtes sur la manière de mener des négociations inclusives et transparentes, et un contrôle devrait être garanti. Le Secrétariat de la CCNUCC et les Parties doivent évaluer si la participation égale et la sécurité des délégués peuvent être garanties et, dans ce contexte, examiner également la pertinence de l'Allemagne en tant qu'hôte par défaut des négociations intersessions chaque année en juin.

Un dernier élément serait de remettre en question le **calendrier de prise de poste** du président de la COP, qui commence officiellement le jour de sa propre COP. Or le travail diplomatique se fait bien en amont, il serait donc intéressant de tester un format où la présidence commence à la session de juin à Bonn, donc presque 6 mois avant la COP.

³⁰ Gvantsa Gverdtseteli, *High Integrity Talks - How COP31 Presidency can set a new standard for climate leadership*, Policy Paper, Transparency International, 2026, https://files.transparencycdn.org/images/2026_High-Integrity-Talks_Policy-Paper.pdf

³¹ Cour Internationale de Justice, *Avis consultatif concernant les obligations des États en matière de changement climatique*, Juillet 2025, <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf>

³² Pour plus de détails, ibid page 7

Défi numéro 5. Repenser l'ONU pour assurer plus de redevabilité climatique

Le fonctionnement et la crédibilité de la CCNUCC dépendent fortement de ceux de l'ONU. **La première question à se poser serait : l'ONU est-elle une institution encore efficace et pertinente ?** Oui, à condition de passer par une réforme démocratique, en renforçant les instances de participation pour la société civile, dépassant la simple consultation et qui pèseraient sur les décisions³³. Le Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale cite d'autres exemples de réforme souhaitable, notamment supprimer le droit de veto au Conseil de sécurité pour plus de démocratie, ou encore diminuer le rôle d'autres organisations occidentales (comme le FMI ou l'OTAN) ou d'ensemble géopolitique (G7, G20 ou OCDE) qui prennent beaucoup d'attention politique. **Seulement une réponse globale pourra permettre une gouvernance mondiale plus démocratique et juste, et pour l'instant elle existe uniquement au sein de l'ONU.** Toute réforme est donc la bienvenue et nécessaire, et il se trouve que la réforme UN80 aurait pu soutenir une telle démarche.

Annoncée par le Secrétaire général de l'ONU en mars 2025 et approuvée par l'Assemblée générale en juillet 2025, cette initiative s'articule autour de trois axes de travail principaux : l'amélioration de l'efficacité, l'examen de la mise en œuvre des mandats et le réaménagement structurel et programmatique³⁴. Le constat du Secrétaire Général est sans appel³⁵ : **le système des Nations Unies s'est transformé en un ensemble disparate d'entités**, dont beaucoup ont des mandats et des fonctions qui se chevauchent, ainsi qu'une gouvernance fragmentée. **Si l'ensemble initial de propositions de ce processus UN80 témoigne d'une réelle volonté administrative, celles-ci reflètent une attitude réactive axée sur des mesures budgétaires d'urgence, et non sur un renouveau systémique**³⁶. Les États membres exigent davantage d'efficacité, de transparence et de responsabilité, mais s'opposent aux négociations de redistribution que nécessite une réforme véritable. Ils exhortent le Secrétariat des Nations Unies à faire plus avec moins, mais hésitent à clarifier les priorités, à aligner les mandats sur les ressources ou à approuver une simplification structurelle lorsque celle-ci touche aux intérêts nationaux.

Plusieurs idées émergent pour améliorer la gouvernance de l'ONU. Certaines sont assez générales comme **prioriser et classer les mandats** (il faut savoir que depuis sa création, l'ONU a accumulé 40 000 mandats et il n'existe aucun mécanisme pour les clore ou classer³⁷). De fait, si les mandats sont clarifiés, classés voire clôturés pour beaucoup, cela permettrait une meilleure allocation du budget. **Il pourrait aussi y avoir des audits et évaluations des mesures de réformes** pour mesurer leur impact. D'ailleurs il existe plusieurs entités au sein de l'ONU qui ont pour missions de faire du suivi et de l'évaluation, comme l'*Office of Internal Oversight Services* (OIOS), la *Joint Inspection Unit* ou encore le *UN Board of Auditors*³⁸. Certainement que ces

³³ Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, *Propositions pour une architecture du pouvoir juste et démocratique - Contribution au Sommet des Peuples*, Juin 2021, <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/05/Propositions-pour-une-architecture-du-pouvoir-juste-et-d%C3%A9mocratique.pdf>

³⁴ Thibault Camelli, *Unlocking Reform Capacity - What UN80 reveals about the limits and the possibilities of UN reform*, Center on International Cooperation New York University - September 2025 <https://cic.nyu.edu/wp-content/uploads/2025/09/Unlocking-Reform-Capacity-September-2025.pdf>

³⁵ Report of the Secretary General, *Shifting Paradigms - United to Deliver, Workstream 3 : Changing structures and realigning programmes*, 2025 https://www.un.org/un80-initiative/sites/default/files/2025-09/UN80_WS3-1_250921_1238.pdf

³⁶ Thibault Camelli, *Unlocking Reform Capacity - What UN80 reveals about the limits and the possibilities of UN reform*, Center on International Cooperation New York University - September 2025 <https://cic.nyu.edu/wp-content/uploads/2025/09/Unlocking-Reform-Capacity-September-2025.pdf>

³⁷ Ibid

³⁸ Better World Campaign, *Ensuring Efficiency and Accountability*, Mars 2025 <https://betterworldcampaign.org/wp-content/uploads/2025/03/UN-Reform-Explained.pdf>

espaces pourraient être mobilisés d'une façon plus efficace mais aussi plus large, par exemple pour analyser la gouvernance actuelle concernant le climat dans l'ONU et proposer des pistes d'amélioration.

VERS LA CRÉATION D'UN CONSEIL ONUSIEN POUR LE CLIMAT ?

Une dernière idée pour la gouvernance du climat en particulier a été proposée par le Brésil : **un conseil onusien pour le climat**, qui ne serait pas sous la CCNUCC mais bien sous l'Assemblée Générale de l'ONU. Il aurait pour **principale mission d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris**³⁹, avec une prise de décision plus rapide notamment concernant les sujets urgents l'augmentation du financement de la lutte contre le changement climatique. **Cela ne serait en aucun cas une substitution à la CCNUCC**, mais bien un organe additionnel qui permettrait de traiter plus vite les urgences.

- Un tel conseil serait intéressant pour **répondre aux catastrophes climatiques** qui vont s'accumuler au fil des années, notamment pour les pays touchés dans le Sud Global qui, pour l'instant, sont trop peu accompagnés, ou trop tard.
- Il pourrait également renforcer la redevabilité **en servant de plateforme pour recevoir, à l'instar du Conseil des droits humains de l'ONU, les plaintes** émanant de particuliers et d'acteurs non étatiques concernant des violations flagrantes des obligations des États en matière climatique. Un tel mécanisme de plainte, même s'il ne débouche pas sur des décisions contraignantes, aurait une portée symbolique et un effet de signal considérable⁴⁰.

D'autres fonctions pourraient être envisagées. Le conseil pourrait fonctionner comme celui des droits humains avec un.e représentant.e des 5 régions onusiennes, détenant un mandat pour un temps limité, avec la possibilité pour les membres de chaque région de tourner. Ou il pourrait aussi suivre la classification des groupes de négociations au sein de la CCNUCC, avec notamment la représentation des pays les moins développés (LDCs en anglais) et les pays insulaires (SIDS) comme entités propres⁴¹. Enfin il pourrait être soutenu par un secrétariat dédié ou par des présidences tournantes.

Évidemment une telle mesure n'est pas facile à atteindre, il faut un accord d'une grande majorité de pays sous l'Assemblée Générale de l'ONU pour lui donner une légitimité. Et ce n'est pas une nouvelle institution qui va annuler le manque de volonté des États en matière de justice climatique ni supprimer les divergences entre eux. **Malgré ces risques, la création d'une telle institution paraît un bon compromis, mais à condition de mener de front une réforme de la CCNUCC et des COPs** pour tenter d'obtenir une gouvernance climatique plus efficace et plus juste.

³⁹ Kaveh Guilanpour, Lavanya Rajamani, *The Proposal for a New Climate Change Council*, Discussion Paper, C2ES and Oxford University, April 2025 <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2025/04/C2ES-Climate-Change-Council-Proposal-FINAL.pdf>

⁴⁰ Ibid

⁴¹ Ibid

Conclusion

Depuis plus de 30 ans, la gouvernance climatique avec la CCNUCC navigue autour de des questions d'équité, de responsabilité et de redevabilité des États, tentant d'avancer tout en maintenant le flou et de l'ambiguïté⁴² pour que tout le monde s'y retrouve. **Malheureusement, les divergences sont de plus en plus violentes entre les États et la cohésion commence à se disloquer.** Il faudrait donc tenter de clarifier ces principes pour que la gouvernance climatique ait la possibilité d'avancer. Cela voudrait dire poser des questions qui fâchent, comme la suivante pour les pays européens⁴³ : est-ce que vous souhaitez vraiment des règles plus fortes en termes de redevabilité et de transparence au sein de la CCNUCC, et dans de cas, êtes-vous prêts à accepter plus de différenciations entre pays ? Ce type de divergences non réellement discuté augmente la méfiance entre les pays, et empêche la prise de décision collective.

Au-delà de ces questions fondamentales, plusieurs leviers de réformes sont nécessaires et atteignables au sein de la CCNUCC, comme cela a été expliqué dans cette publication. Repenser le format des COP, assurer le respect des droits humains et la participation de la société civile, établir une politique de conflits d'intérêts ambitieuse ou encore revoir les modalités de décision sont des pistes à explorer et à concrétiser, au plus tard lors du Bilan Mondial de 2028.

Il est nécessaire d'essayer sur plusieurs fronts, car il est évident que le système actuel ne fonctionne pas suffisamment. Le multilatéralisme ne s'est pas adapté seul à son environnement au fil de l'histoire, il a fallu tenter des choses, risquer de perdre du temps et proposer des institutions qui paraissaient inconcevables. Aujourd'hui, nous sommes certainement dans une situation similaire, où le courage et l'audace sont nécessaires. Car au final, il s'agit de sauver des vies face au changement climatique et les efforts à fournir, même les plus difficiles, en valent la peine.

⁴² Daniel Bodansky, Lavanya Rajamani, *The Issues that never die*, 2018

⁴³ Ibid

Bibliographie

- Antonin Pottier, Aurélie Méjean, Olivier Godard, Jean-Charles Hourcade, *A Survey of Global Climate Justice: From Negotiation Stances to Moral Stakes and Back*, International Review of Environmental and Resource Economics, 2017, 11(1), pp.1 - 53, https://www.centre-cired.fr/wp-content/uploads/2021/05/pottier_et_al_irere.pdf
- Bertrand Badie, *La fausse énigme du Sud Global*, https://france.attac.org/IMG/pdf/badie-possibles_40.pdf
- Better World Campaign, *Ensuring Efficiency and Accountability*, Mars 2025, <https://betterworldcampaign.org/wp-content/uploads/2025/03/UN-Reform-Explained.pdf>
- C2ES, *10 years of the Paris Agreement : Progress toward Achieving Key Goals*, Novembre 2025, <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2025/11/C2ES-Paris-Agreement-Progress.pdf>
- Center for International Environmental Law, *United Call to Action - The COP we need*, Juin 2025, <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2025/06/United-Call-to-Action-TheCOPWeNeed.pdf>
- Center for International Environmental Law, Global Climate Legal Defense, Egyptian Commission for Rights and Freedoms, Amnesty International : *Call for input of the UN special Rapporteur on human rights defenders - The contribution made by human rights defenders to achieving the Sustainable Development Goals and the challenges they face in this work*, Juin 2024, https://ciel.org/wp-content/uploads/2024/11/UNSR-defenders-call-for-input-SDGs_CIEL-AI-CLIDEF-ECRF.pdf
- Center for International Environmental Law, *531 Carbon Capture and Storage Lobbyists gained access to COP30 Climate Talks*, 17 Novembre 2025, <https://www.ciel.org/news/531-carbon-capture-and-storage-lobbyists-gained-access-to-cop30-climate-talks/>
- Center for International Environmental Law, *Breaking the Deadlock: Why and How Voting Can Advance the Climate Negotiations Thirty Years On*, Juin 2026, <https://www.ciel.org/wp-content/uploads/2026/06/CIEL-UNFCCC-Decision-Making-Briefing-Note.pdf>
- Cour Internationale de Justice, *Avis consultatif concernant les obligations des États en matière de changement climatique*, Juillet 2025, <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/187/187-20250723-adv-01-00-fr.pdf>
- Daniel Bodansky, Lavanya Rajamani, *The Issues that never die*, 2018
- Daniel Bodansky, *The UN Climate Change Regime Thirty Years on - A retrospective and Assessment*, Washburn Law Journal Vol.62, 2022, <https://journals.sagepub.com/doi/epub/10.3233/EPL-219047>
- Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, *Propositions pour une architecture du pouvoir juste et démocratique - Contribution au Sommet des Peuples*, Juin 2021, <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/05/Propositions-pour-une-architecture-du-pouvoir-juste-et-d%C3%A9mocratique.pdf>

- Gvantsa Gverdtseteli, *High Integrity Talks - How COP31 Presidency can set a new standard for climate leadership*, Policy Paper, Transparency International, 2026, https://files.transparencycdn.org/images/2026_High-Integrity-Talks_Policy-Paper.pdf
- Kaveh Guilanpour, *Achieving a more effective UNFCCC Process*, Discussion Paper C2ES, Juillet 2025, https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2025/07/20250728-C2ES-Achieving-a-More-Effective-UNFCCC-Process_FINAL.pdf
- Kaveh Guilanpour, Lavanya Rajamani, *The Proposal for a New Climate Change Council*, Discussion Paper, C2ES and Oxford University, Avril 2025 <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2025/04/C2ES-Climate-Change-Council-Proposal-FINAL.pdf>
- Lavanya Rajamani, Sebastian Oberthür, Kaveh Guilanpour, Harro van Asselt, *Re-Invigorating the UN Climate Regime in the wider landscape of climate action*, C2ES, 2023, <https://www.c2es.org/wp-content/uploads/2023/11/reinvigorating-the-un-climate-regime-in-the-wider-landscape-of-climate-action.pdf>
- Mary Lawlor, Special Rapporteur on human rights defender, *Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders*, United Nations General Assembly, Juillet 2024, <https://digitallibrary.un.org/record/3901284?v=pdf>
- Report of the Secretary General, *Shifting Paradigms - United to Deliver, Workstream 3 : Changing structures and realigning programmes*, 2025 https://www.un.org/un80-initiative/sites/default/files/2025-09/UN80_WS3-1_250921_1238.pdf
- Soumission de 126 organisations auprès de la CCNUCC, *Joint civil society submission on establishing a UNFCCC Accountability Framework to protect against undue influence of polluting interests*, 2022, https://corporateaccountability.org/wp-content/uploads/2022/08/Joint-civil-society-submission-on-COI-Aug-17-2022_.pdf
- Thibault Camelli, *Unlocking Reform Capacity - What UN80 reveals about the limits and the possibilities of UN reform*, Center on International Cooperation New York University - Septembre 2025 <https://cic.nyu.edu/wp-content/uploads/2025/09/Unlocking-Reform-Capacity-September-2025.pdf>
- UNFCCC, Article 2 : Objective, 1992 <https://unfccc.int/resource/ccsites/zimbab/conven/text/art02.htm>
- UNFCCC, Global Mutirão: *Uniting humanity in a global mobilization against climate change*, FCCC/PA/CMA/2025/L.24, Novembre 2025, https://unfccc.int/sites/default/files/resource/cma2025_L24_adv.pdf
- Usrof, M., Reyes, M., Schlosch, C., and Niedeggen, L, *Protecting Civic Space: How Climate Advocacy Is at Risk during UNFCCC Conferences*, 2026, [https://cdn.prod.website-files.com/68852161192044cdabeffa59/6a3b8be864b5913fff2364f5_\(WITH%20ANNEX\)%20SH%20REPORT%20\(digital\).pdf](https://cdn.prod.website-files.com/68852161192044cdabeffa59/6a3b8be864b5913fff2364f5_(WITH%20ANNEX)%20SH%20REPORT%20(digital).pdf)

ARTICLES DE PRESSE ET COMMUNIQUES

- Kick Big Polluters Out, Communiqué, *Fossil fuel lobbyists flood COP30 climate talks in Brazil, with largest ever attendance share*, 14 Novembre 2025, <https://kickbigpollutersout.org/Release-Kick-Out-The-Suits-COP30>
- Kick Big Polluters Out, Communiqué, *More than 300 Big Ag lobbyists at COP30 climate talks*, 18 Novembre 2025, <https://kickbigpollutersout.org/Big-Ag-Lobbyists-COP30-Release>
- Stéphane Mandard, *Coca-Cola, sponsor de la COP27 et « champion du monde » de la pollution plastique*, 15 novembre 2022, https://www.lemonde.fr/planete/article/2022/11/15/coca-cola-sponsor-de-la-cop27-et-champion-du-monde-de-la-pollution-plastique_6149885_3244.html

DOCUMENTS CONCERNANT L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET LA LUTTE ANTI-TABAC

- *Convention-Cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, 2003, <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/59aabf5c-c108-4039-b427-1572be49410d/content>
- *Directives pour l'application de l'Article 5.3*, 2013, <https://fctc.who.int/fr/resources/publications/m/item/guidelines-for-implementation-of-article-5.3>
- *Draft approach for the prevention and management of conflict of interest in the policy development and implementation of nutrition programmes at country level*, Introductory Paper, 04.12.2017, https://cdn.who.int/media/docs/default-source/nutritionlibrary/safeguarding-against-possible-conflicts-of-interest-in-nutrition-programmes/nutrition-introductory-paper.pdf?sfvrsn=3fa31e18_2
- *Comprendre la Conférence des Parties à la Convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac*, 2025, <https://fctc.who.int/fr/resources/publications/i/item/information-kit-for-delegates-to-the-conference-of-the-parties-to-the-who-framework-convention-on-tobacco-control>

RÉSEAU ACTION CLIMAT

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 2500 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.

17 avenue Jean Aicard
75011 Paris
reseauactionclimat.org
contact@reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

